

Lisbonne proteste toujours que tout cela s'est fait sans ses ordres & sa participation. Mais comme le fort St. Thècle n'étoit point pris avant le 27 Avril, époque à laquelle les ordres de la Cour de Lisbonne, auroient dû être arrivés & par conséquent être exécutés par les officiers, la Cour de Madrid insiste, à ce que l'on assure, pour que les coupables soient punis de mort, châtement qu'ils paroissent avoir bien mérité, s'ils ont agi en effet contre les ordres ou sans la participation de la Cour de Lisbonne & alors la Cour de Madrid se trouvera complètement satisfaite; mais si elle n'obtient pas cette réparation, elle croira avec raison que tout ce qui a été fait, ne l'a été que d'après les ordres positifs de la Cour de Lisbonne, & en conséquence elle lui fera une guerre ouverte.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 6 Septembre.*) On fait de bonne part que la cour impériale persiste dans ses dispositions amicales envers la Suède ; & qu'elle ne voit pas d'un œil indifférent le sort éventuel de la succession d'Oldenbourg, que la cour de Russie voudroit transférer au Prince de Holstein, fils du feu Prince George, qui étoit frere cadet du feu Roi de Suède, au préjudice évident du Roi de Suède & de ses freres nés du frere aîné. Ce nouvel arrangement ne peut être fait sans le consentement de la cour de Vienne; & l'on est curieux de voir quel parti elle prendra dans cette affaire délicate, au sujet de laquelle on dérogeroit aux loix de succession établies dans l'empire. On ne parle plus du retour de Mr. Simolin, Ministre de Russie, & l'on ne fait point encore quel successeur on lui nommera. Mr. le Comte